

DOCUMENT N°54

Résolution sur la situation en Guinée-Bissau

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française réunie à Abidjan du 06 au 08 Juillet 1998,

sur proposition de la Commission politique,

RÉAFFIRMANT sa conviction profonde que seule la voie constitutionnelle peut mener légitimement au pouvoir et que toute prise du pouvoir par la force est inacceptable et doit être sévèrement condamnée,

DÉPLORANT la situation grave qui afflige le peuple de la Guinée-Bissau depuis la mutinerie déclenché le 7 juin 1998,

RÉAFFIRMANT la légitimité du gouvernement en place, issu d'élections libres et démocratiques,

CONDAMNE sans appel la rébellion déclenchée le 7 juin 1998 par certains éléments des Forces armées de Guinée-Bissau,

ASSURE de son soutien le gouvernement légitime de la République de Guinée-Bissau, membre de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage et dont le Parlement est membre de l'AIPLF,

LANCE un appel pressant pour une cessation immédiate des hostilités et exhorte les parties au conflit à engager, directement ou par la voie de la médiation, le dialogue et à entamer les négociations dans le respect de la légalité constitutionnelle,

APPORTE son soutien aux initiatives sous-régionales en cours, notamment au sein de la CEDEAO, qui sont de nature à contribuer au rétablissement de la paix et de la légalité constitutionnelle en Guinée-Bissau,

APPELLE la communauté internationale et plus particulièrement la communauté francophone à mobiliser ses compétences et ses ressources pour aider la Guinée-Bissau, notamment sur les plans humanitaire, sanitaire, économique et institutionnel.